

148028 - Le statut de la carte de crédit prépayée émise par la Banque Nationale Commerciale

La question

Comment juger l'usage de la carte de crédit prépayée émise par la Banque Nationale Commerciale?

La réponse détaillée

Il est permis d'utiliser la carte Visa prépayée car elle est exempte des appréhension que suscitent les autres cartes détenues par des clients débiteurs telles la condition consistant à payer une pénalité en cas de retard de paiement à percevoir un pourcentage contre chaque retrait, etc.

Quant à la carte prépayée, son détenteur fait des retraits sur son compte et n'emprunte rien à la banque.

Allah le sait mieux.